

Les Chalets

Haut Doubs



Villedieu lès Rochejean (Maurel - CCLMHD)



Sentier en forêt à la rencontre des chalets d'alpage du Haut Doubs : Chalet Beurre, Sapeau Léger, La Grange Bousson, La Vannode, Le Chaumoïs.

L'activité pastorale est encore bien présente dans le massif du Jura. De nombreux chalets hébergent encore des bergers et leurs troupeaux. Encore quelques fois issus du territoire Français, les troupeaux sont le plus souvent originaires de Suisse voisine. Superbement fleuris au printemps et en début d'été, les pâturages sont splendides.

Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 2 h 30

Longueur : 10.0 km

Dénivelé positif : 320 m

Difficulté : Intermédiaire

Échelle de cotation :

Effort : 3 - Peu difficile

Technicité : 3 - Peu difficile

Risque : 3 - Peu élevé

Type : Boucle

Thèmes : Pastoralisme et agriculture

Itinéraire

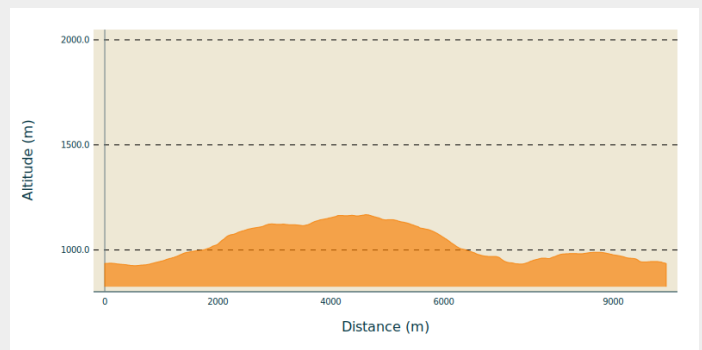
Départ : Place de la mairie, Villedieu les Mouthe

Arrivée : Place de la mairie, Villedieu les Mouthe

Balisage :  PR

Communes : 1. Les Villedieu
2. Rochejean

Profil altimétrique



Ce circuit est balisé en jaune et bleu. Suivre le numéro 14.

1. **Mairie des Villedieu** : prenez au sud, direction Mouthe, traversez le village jusqu'au carrefour du Muguet.
2. **Carrefour Le Muguet** : Prenez la route goudronnée à gauche direction le Chalet Beurre. Cheminez sur 1,5 km.
3. **Les Mais** : dans le virage, quittez la route et prenez le chemin blanc en face qui monte dans la forêt, direction le Sapeau Léger.
4. **Sous le Sapeau Léger** : Rejoignez la route goudronnée et la suivre à droite sur 500 m jusqu'à la ferme du Sapeau Léger.
5. **Le Sapeau Léger** : continuez à gauche sur le chemin forestier pendant 1,2km en direction de la Bousson.
6. **La Grange Bousson** : poursuivez tout droit depuis la ferme d'alpage de la Bousson, direction la Vannode située à 1,2 km.
7. **La Vannode** : devant la ferme, prenez la route sur votre gauche sur 500 m puis tournez à droite et suivez le chemin forestiers qui descend vers la ferme du Chaumoïs situé à 1km en contrebas.
8. **Ferme du Chaumoïs** : laissez la ferme du Chaumoïs sur votre droite, et continuez à descendre en direction de Villedieu les Rochejean.
9. **Le Grand Tournant** : prenez la route goudronnée à droite et continuez à descendre jusqu'à Villedieu les Rochejean.
10. **Villedieu les Rochejean** : Prenez à gauche la route goudronnée et montez en direction du restaurant "la Remise".
11. **Restaurant la Remise** : prenez à gauche, montez et sinuez entre les fermes pour rejoindre votre point de départ à Villedieu.

Sur votre route...



Sapeau Léger (A)

La Vannod (B)

Toutes les informations pratiques

niveau 2

Recommandations

- Partir bien chaussés, bien équipés et avec une quantité d'eau suffisante.
- Rester sur les itinéraires balisés : respecter les propriétés privées, les prés de fauche, les animaux et les cultures.
- Tenir votre chien en laisse.
- Respecter les clôtures et refermer les barrières.
- Rester courtois avec les riverains des chemins et les autres utilisateurs de la nature.
- Ne pas jeter de détritrus.
- Respecter les équipements d'accueil, de signalisation et de balisage.
- Ne pas faire de feu.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Pontarlier, prendre la N57 en direction de la Suisse puis, à la sortie de la ville, prendre la D437 à droite en direction de Mouthe par les 2 lacs. Continuer sur cette route pendant 25 km. À Gellin, prendre à gauche en direction de Villedieu-les-Mouthe pour rejoindre la Mairie au centre du Village.

Parking conseillé

Place de la Mairie, Villedieu lès Mouthe, Les Villedieu

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Veillez à respecter la quiétude du lieu, la signalétique en place et à rester sur les sentiers balisés. Attention, le site peut faire l'objet d'une réglementation particulière.

Massif du Mont d'Or, du Noirmont et du Risol

Période de sensibilité :

Site Natura 2000

Les Îles Amont

Période de sensibilité :

Contact : Conservatoire d'espaces naturels Franche-Comté
Maison de l'environnement
4 Chemin du Fort de Bregille
25000 Besançon
03.81.53.04.10
contact@cen-franchecomte.org
<https://cen-franchecomte.org/>

Lieux de renseignement

Office de tourisme du Pays du Haut-Doubs - Mouthe

3bis Rue de la Varée, 25240 Mouthe

valdemouthe@destination-hautdoubs.com

Tel : +33 (0)3 81 69 22 78

<https://www.destination-haut-doubs.com>



Sur votre route...



Sapeau Léger (A)

En 1401, au lieu-dit « En Sappeal » en limite de Mouthe, un pré bois est vendu 4 francs-or et un cens (location fixe), plus deux livres de cire payable à la saint Martin. La vente est faite par Jean de Chalon-Arlay à Perrin Moréal habitant de la Villedieu. En 1437, Louis de Chalon autorise cette même famille à construire un four vers sa maison.

C'est ce même cens, en 1517, que Claude Perrin et ses frères reconnaissent devoir au prince d'Orange pour « certains héritages au Sappeal ».

En 1897, François Royet vend Sapeau Léger, qui appartient à sa femme, Esther Cousin, pour restaurer et surélever sa maison de Villedieu-les-Mouthe.

Elle existe toujours.

La famille Guy de Sarrageois fera l'acquisition de Sapeau Léger. Il y avait trois logements à Sapeau Léger, deux devant identiques, l'un d'eux est aujourd'hui écroulé. L'autre, dans lequel le berger, y logeait et un sur le côté où la famille Cousin habitait.

La commune de Villedieu achètera Sapeau Léger en 1920, pour la somme de 31.000 frs, plus 4.890 frs de frais. La commune fera agrandir une partie du bâtiment vers 1952, elle avait obtenu une aide de la région.

Crédit : Mairie des Villedieu



La Vannod (B)

Cette ferme porte le nom de la personne qui l'a fait construire.

Elle s'appelle la Vannod, certains la nomment la Vannode, on ne sait pas d'où cela vient, mais son vrai nom est bien la Vannod.

Bollé, un marchand de vin de Labergement-sainte-Marie en était le propriétaire, il l'a vendue pour couvrir ses dettes.

Aujourd'hui, elle appartient à la commune de Remoray-Boujeons.

Crédit : Mairie de Villedieu